



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 2 mars 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Pascale DUSSOUILLEZ (procuration à Joël ALPY), Marie-Paule SCHENCK (procuration à Henri RATTE).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY, Jean-Yves QUETY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

1. Finances

Budgets primitifs 2020 : budget principal, budget « Lotissement de la Fruitière »

M. le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2020 :

Budget communal

- Dépenses de fonctionnement.....915 296,76 €
- Recettes de fonctionnement915 296,76 €
- Dépenses d'investissement591 702,58 €
- Recettes d'investissement.....591 702,58 €

Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

- Dépenses de fonctionnement.....300 941,60 €
- Recettes de fonctionnement300 941,60 €
- Dépenses d'investissement311 883,20 €
- Recettes d'investissement.....311 883,20 €

Les budgets primitifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Forêts et bois

Attribution des travaux d'investissement 2020

Suite à la dernière séance, une consultation des entreprises a été lancée pour les travaux décidés. Les offres reçues sont les suivantes :

Type de travaux	Parcelles	Entreprise COULET	ONF
Intervention sylvicole en futaie irrégulière	84	6 966,00 €	6 104,28 €
	93	5 265,00 €	4 613,70 €
	95	3 604,50 €	3 649,89 €
	96	11 640,00 €	10 557,48 €
	44	1 100,00 €	997,70 €
Cloisonnement d'exploitation	22	1 540,00 €	1 134,00 €
	23	1 936,00 €	1 425,60 €
	24	308,00 €	226,80 €
	48	594,00 €	437,40 €
	30 (<i>option</i>)	2 280,00 €	1 944,00 €
TOTAL HT		35 233,50 €	31 090,85 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'ONF, mieux disante, pour l'ensemble des parcelles, soit un montant total de 31 090,85 € HT.

ASA Mignobief : compte rendu de la réunion 5 février 2020

Le délégué retrace les points évoqués lors de la dernière assemblée :

- Compte administratif et budget primitif
- Bilan des travaux
- Point sur les factures impayées
- Projet de rénovation de la route du Léal
- Prochaine assemblée générale

3. Projet Centre bourg : attribution de la mission de mandataire de l'opération

Comme le conseil municipal l'avait décidé lors de sa dernière séance, la consultation pour retenir un mandataire a été lancée. La période de consultation de l'appel d'offres a commencé le 13 février pour une clôture de 28 février 2020.

Le résultat des offres reçues est exposé dans le tableau ci-dessous :

Candidat	Valeur technique (50 pts)	Valeur prix (50 pts)		Total
	Note	Montant HT	Note	
SIDEC	50/50	55 484,00 €	50/50	100/100
SEMCODA	50/50	57 850,00 €	48/50	98/100
SEDIA	50/50	109 925,00 €	25/50	75/100

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre du SIDEC.

4. Seigne des Barbouillons

Convention avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue pour les travaux de restauration hydraulique

M. le Maire rappelle le projet de coupe d'une partie des épicéas et de travaux de restauration partielle des fonctions hydrauliques de la tourbières. Pour mener à bien ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la commune, il est nécessaire de conclure une convention avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, qui apporte son expertise technique et versera à la commune une subvention du programme européen « LIF Tourbières du Jura » pour compenser la différence entre le coût des travaux et les ventes de bois. Le montant prévisionnel maximal de ladite subvention est de 20 000 €.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

Attribution de la mission d'assistance Et de travaux dans le cadre du projet

Un chiffrage a été établi par l'ONF afin d'évaluer les coûts d'exploitation en fonction des contraintes du site. Le coût total, assistance technique comprise, est évalué entre 20 000 € et 22 000 €. Les ventes de bois coupés pourraient représenter une recette de 2 000 €. La différence sera prise en charge par une subvention d'équilibre du programme européen.

L'ONF a transmis un devis d'assistance technique pour un montant de 4 582 € HT. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette prestation.

Par ailleurs, l'ONF a été transmis un devis pour la partie des travaux qui consistera à anneler et à couper-débiter les épicéas à l'intérieur de la tourbière, pour un montant de 4 044 € HT. Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

5. Intercommunalité

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

Le conseil municipal prend connaissance des principaux points abordés lors de la séance du 28 janvier 2020 et de ceux à l'ordre du jour du 4 mars 2020.

SIVOM du Plateau de Nozeroy

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du comité syndical du 26 février, notamment le vote du compte administratif 2019, du budget primitif 2020, de la répartition de la participation des communes (en baisse sensible en 2020, dans la mesure où les communes doivent également verser une participation au SDIS pour la construction de la caserne).

SIE du Centre Est du Jura

Le conseil municipal est informé de la dernière assemblée générale qui a eu lieu le 29 février.

6. Divers

Vente de terrain, Essavilly

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une demande d'achat d'environ 225 m² de terrain public à Essavilly, devant la maison cadastrée ZM 45, rue de la Fontaine, avait été présentée lors de la dernière séance. Chaque élu était invité à y réfléchir pour se positionner sur le principe d'une vente et le prix unitaire proposé.

Après une large discussion, le conseil municipal est favorable au principe d'une vente de cette partie de terrain communal (classé dans le domaine public, donc qui sera à déclasser en cas de vente effective), dans la mesure où la maison précitée ne comporte pas de terrain d'aisance devant sa façade et pour son accès.

Le conseil municipal retient une proposition de prix à 25 €/m², conformément aux prix pratiqués pour les autres ventes de terrain d'aisance, frais de bornage et d'acte notariés à la charge de l'acquéreur. M. le Maire est chargé de transmettre cette proposition. En cas d'accord, une délibération sera prise ultérieurement.

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes suivantes :

- Parcelle ZK 206 (maison d'habitation), sise 25 rue du Processionnal.
- Parcelle ZI 349 (terrain d'aisance), au lieu-dit Croix Bernard de 9 ares 27 ca.

Elections municipales et remerciement du maire

M. le Maire informe du déroulement des opérations de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020. Il profite de ce dernier conseil municipal du mandat 2014-2020 pour remercier les conseillers municipaux de leur implication et de leur dévouement. M. VERNEREY adresse également des remerciements, après 37 années passées au sein du conseil municipal.

Un verre de l'amitié clôt la séance.

La séance est levée à 22h 15.



Le Maire,

Florent SERRETTE